



Eviter une saisie et une expulsion injustifies

Par **marie**, le **31/03/2009** à **17:27**

Notre proprietaire nous a envoye 2 fois l huissier pour des loyers impayes,ce qui n'est pas le cas et on peut le prouver,on a les reçus de la banque.Toutefois ça explique son insistance pour etre payer en liquide depuis quelques mois.En fait nous avons cesse de payer l'electricite qu'elle nous revendait 18cts le kwh au lieu du reel tarif en vigueur,c'est prohibitif.On a jamais eu de facture mais seulement des notes ecrites a la mains.On lui a demande de justifier un tel tarif ce qu'elle n'a pas fait.De plus son fils se permet d'aller menacer mon mari sur son lieu de travail et ils viennent regulierement taper a la porte(je ne leur ouvre pas).Elle veut aussi 206€ pour les ordures menageres toujours sans justificatif soit une augmentation superieure a 52% par rapport a l'an dernier.Vu ce qu'on a deja paye en trop depuis Aout 2007 je ne pense pas qu'on lui doive grand chose en tout cas pas de loyer,comment peut elle dire que c'en est?Comment prouver que la somme qu'elle nous reclame est pour de l'electricite ,que de plus,a ce qu'il me semble elle n'a pas droit de revendre du tout.En plus notre compteur(ou plutot sous compteur)n'est pas repertorie chez edf.On a un petit de 12 ans et franchement les lendemains ne sont pas rejouissants.En ce qui me concerne je suis carrement aux limites de la depression

Par **superve**, le **02/04/2009** à **00:42**

bonsoirrrnsi tout ce que vous dites est exact vous ne risquez pas grand chose, et certainement pas l'expulsion.rnrnLe propriétaire est tenu de vous fournir tous les justificatifs des charges qu'il vous facture. Faites lui donc une mise en demeure par courrier recommandé de vous fournir tous les justificatifs des charges depuis 24 mois, à défaut de réponse vous pourriez saisir le juge afin qu'il examineles charges qui vous ont été facturées.rnrnBien cordialement